

Image not found or type unknown



Vente maison de ma mère décédée

Par **camajore**, le **20/10/2014** à **10:45**

bonjour,
En 2010 j'étais allée voir un notaire pour lui exposer ce problème ,il m'avait dit qu'étant la seule fille restante en vie (donc en ligne directe) je toucherai un peu plus que les petits enfants.
pourquoi ?serai-je dispensée d'un abattement quelconque?
merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **20/10/2014** à **11:56**

Bonjour,
N'ouvrez pas un second sujet, sinon on n'y comprend plus rien !
Continuez sur l'autre sujet :
http://www.experatoo.com/succession-patrimoine/vente-maison-mere-decedee_131230_1.htm#.VETcmckk6Hs